



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 29 mai 2017

Délibération n° B 2017-17

Réforme, vente, cession de véhicules et matériels

Membres en exercice : 5
Présents : 4
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
21/04/2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mai, à quatorze heures et trente minutes, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Bernard AMIENS, Clément PERNOT, François GODIN.

Etait excusé : Monsieur Daniel BOURGEOIS.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu le code de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-26 du 15 décembre 2016, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-27 du 15 décembre 2016, relative aux ajustements du guide des procédures internes de la commande publique

Vu le rapport de présentation, ci-après ;

La livraison de véhicules acquis en application du plan pluriannuel d'équipement permet de retirer du parc roulant 5 véhicules.

Il nous est proposé de réformer ces véhicules dont le détail est annexé au présent rapport, ils seront vendus sur le site de vente aux enchères des collectivités Webenchères.com.

Parmi ces propositions de réforme, il est important de noter qu'un des véhicules – le véhicule de première intervention affecté au CIS LA MARRE - est proposé à la réforme avant d'être totalement amorti en raison d'un problème mécanique dont le montant des réparations serait supérieur à celui de sa valeur résiduelle.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'approuver le tableau des réformes joint.

DECISION N° B 2017-17 DU 29 MAI 2017

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le tableau des réformes tel que présenté, joint à la présente délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le - 9 JUIN 2017
Affiché le - 9 JUIN 2017
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 2^{ème} trimestre 2017

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,


Clément PERNOT